

Région académique
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

DIPE/19-807-579 du 04/03/2019

**TABLEAU D'AVANCEMENT BONIFIE D'ECHELON - ANNEE SCOLAIRE 2018/2019 - CORPS DES
PROFESSEURS D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE**

Destinataires : Tous destinataires

Dossier suivi par : Mme SCHNEIDER - Tel : 04 42 91 73 76 - mail : catherine.schneider@ac-aix-marseille.fr

Le recteur de l'académie d'Aix-Marseille

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

Vu le décret n°80-627 du 04/08/1980 modifié relatif au statut particulier des professeurs d'éducation physique et sportive

Vu l'avis émis par la commission administrative paritaire académique du corps des professeurs d'éducation physique et sportive en date du 6 février 2019,

Arrête :

- la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon :

GIRAULT JORIS
NOYELLE MAXENCE
VIRGILE AURELIE

- la liste des professeurs d'éducation physique et sportive classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon :

ABEILLE MARIE
CARDILLO EDDY
CAZENEUVE MATHIEU
DE LUCA LISE
DONNAT AUDREY
DOURNAUX FRANCOISE
FAURE NATHALIE
GRANDVUILLEMIN CHRISTOPHE
MEUNIER VALERIE
POUYET LUDOVIC
RIOU MATTHIEU
SAUVAGE ETIENNE
SEVIN FREDERIC
TELLENE XAVIER

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Pascal MISERY, Secrétaire Général de l'Académie d'Aix-Marseille